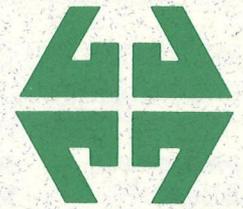


# L'AMÉNAGISTE



Association des aménagistes régionaux du Québec

Vol. 6, no 2, août 1992

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le conseil d'administration de votre association a travaillé sur un certain nombre de dossiers cette année dont les suivants:

### La Villégiature sur les terres du domaine public

Vous avez peut-être reçu du ministère de l'Énergie et des Ressources un document intitulé "Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public". Il s'agit là d'un sujet fréquemment discuté au sein de l'Association et qui a une incidence directe sur l'aménagement du territoire des M.R.C. ayant des terres publiques à potentiel de développement.

L'Association a organisé une consultation sur ce sujet auprès de ses membres et déposera sous peu un mémoire auprès du ministère. J'invite donc tous les aménagistes intéressés par le sujet à faire parvenir leurs commentaires le plus tôt possible à:

**Gilles Piché**  
M.R.C de l'Islet  
Fax: (418) 598-6880

**Denis Dufour**  
M.R.C Charlevoix-Est  
Fax: (418) 439-2502

### L'accessibilité aux fichiers numériques du M.E.R.

Les aménagistes présents au colloque de ce printemps se souviendront sûrement de la critique constructive que nous a présenté notre ami Roger Martel du ministère des Affaires Municipales concernant la

qualité des cartes accompagnant les schémas d'aménagement. Comment l'oublier!

Eh bien, l'Association a décidé d'aider à la bonne cause et de faire des interventions auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources afin que ce dernier rende accessible à titre gracieux les fichiers numériques dont il dispose. Présentement, sur ces fichiers numériques, sont compilées les informations cadastrales, topographiques et planimétriques des territoires de nos M.R.C. à l'échelle 1:20000. Toutefois, si vous cognez à la porte du M.E.R., vous vous apercevrez vite que l'achat de ces données grugera votre budget d'aménagement. Par exemple, chez-moi, une M.R.C. d'environ 1 100 km carrées de superficie, il s'agit d'une dépense de 80 000\$. Pourtant, imaginez les possibilités qu'offrirait ces fichiers numériques, tant pour l'élaboration de nos schémas révisés que pour la gestion du territoire en général.

Un dossier à suivre...

### Modifications à la Loi 125

L'Association a déposé un mémoire sur les propositions de modifications à la Loi 125 suite à des rencontres de zones qui ont été tenues sur ce sujet. La deuxième manche de ce dossier se tiendra cet automne alors que le projet de loi devrait être adopté. L'Association fera les démarches nécessaires afin que son point de vue soit entendu en commission parlementaire. Un autre dossier à suivre.

(suite p. 2)

## Congrès A.A.R.Q. - 22 et 23 octobre 1992 - Auberge Radisson Gouverneurs, Québec PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

### Jeu­di 22 octobre 1992

8h30 *Inscriptions*

9h00 ATELIER #1

Les périmètres d'urbanisation dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement

ATELIER #2

Plan d'action sur les parcs "La nature en héritage" et schémas d'aménagement des M.R.C. (MLCP)

12h00 *Dîner*

13h45 La planification stratégique appliquée à l'aménagement du territoire

17h00 *Cocktail*

### Vend­redi 23 octobre 1992

9h00 Atelier légal:

"Règlement d'urbanisme et schéma d'aménagement: les récents jugements de la Cour d'appel du Québec"

"Les municipalités et la protection de l'environnement: quelques récents développements"

"La conformité des plans et règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement: l'impact des décisions de la Commission municipale"

12h00 *Dîner*

14h00 Assemblée générale annuelle de l'A.A.R.Q.

Des cliniques présentées par nos exposants seront ouvertes pendant tout le congrès, dont:  
"Plans de travail" (MER); "Programme sur les installations septiques et la gestion des boues de fosses septiques" (MENVIQ); et "Télé-interprétation vidéographique"

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1992

<b>PRÉSIDENTE</b>	<b>Danielle Joyal</b>
Zone 07	M.R.C. de D'Autray
<b>VICE-PRÉSIDENT</b>	<b>Gilles Piché</b>
Zone 03	M.R.C. de L'Islet
<b>ADMINISTRATEURS</b>	
Zone 01	<b>Gaëtan Lellèvre</b> M.R.C. de Pabok
Zone 02	<b>Raymond Duval</b> M.R.C. de Rivière-du-Loup
Zone 04	<b>Laval Dubois</b> M.R.C. de Bécancour
Zone 05	<b>Francine Denis</b> M.R.C. du Granit
Zone 06	<b>Alain Beaugard</b> M.R.C. des Maskoutains
Zone 08	<b>Alain Bernier</b> M.R.C. de Rouyn-Noranda
Zone 09	<b>Denis Dufour</b> M.R.C. de Charlevoix-Est
Zone 10	<b>Jacques Potvin</b> M.R.C. de Maria-Chapdelaine
Zone 11	<b>Carole Beaugard</b> M.R.C. de Manicouagan
<b>SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE</b>	
<b>Madeleine Provencher</b>	

### MOT DE LA PRÉSIDENTE (suite)

#### Colloque et congrès

Votre association travaille également à la préparation de nos rencontres annuelles.

Le colloque que nous avons tenu ce printemps aux Îles-de-la-Madeleine fut un grand succès. Encore une fois, l'A.A.R.Q. a gagné le pari d'attirer les aménagistes en régions éloignées des grands centres.

A l'occasion de ce colloque, des documents ont été présentés. Vous en trouverez la liste dans ce bulletin. Il nous fera plaisir de vous faire parvenir sur demande copie de tout document que ce soit. Un grand merci encore une fois à nos organisateurs Jeannot Gagnon et Serge Bourgeois.

Le congrès de cet automne est en préparation et déjà on peut vous garantir que les sujets traités sauront vous intéresser au plus haut point. Pour en savoir davantage, je vous incite à découvrir le contenu du prochain congrès à l'intérieur des pages du présent bulletin.

*Danielle Joyal*  
Présidente  
M.R.C. de D'Autray

## RAPPEL ... RAPPEL ... RAPPEL ... RAPPEL ... RAPPEL ...

### LIMITES TERRITORIALES DES MUNICIPALITÉS BORNÉES PAR L'EAU

"Après le 31 décembre 1992, les territoires aquatiques non inclus dans les limites des municipalités locales deviendront des territoires non organisés (TNO) sous la juridiction de la MRC dans laquelle ils se trouvent."

*Muni-Express*  
Ministère des Affaires municipales

Pour qu'une municipalité puisse extensionner sa juridiction sur un lac ou une rivière, elle doit d'abord examiner ses limites municipales (rive ou centre du plan d'eau). A ce sujet, une aide précieuse est fournie par le M.E.R.:

Ministère de l'Énergie et des Ressources  
Service de l'arpentage  
Division des limites territoriales  
200, chemin Ste-Foy, 3e étage  
Québec (Québec) G1R 1T3  
(418) 644-9150

Pour plus d'information: Ministère des Affaires municipales, Service de l'organisation territoriale, (418) 691-2019.

## EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ...

### BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Un nouvel élargissement du programme d'assainissement des eaux du Québec, annoncé en janvier dernier, offre une possibilité de solutionner l'épineux problème des boues de toutes natures, dont les fameuses boues de fosses septiques. A suivre ... Personne-ressource:

Ministère de l'Environnement  
Service de la gestion des boues  
M. Jean-Marc Jalbert, directeur  
(418) 646-9838

### QU'EST-CE QUE LE CIRUR?

Non, ce n'est pas une sorte nuage, c'est le Comité Intergouvernemental de Recherches Urbaines et Régionales! Il s'agit d'un service de références (prêt, recherche bibliographique informatisée, ...). Les domaines touchés par cet organisme canadien sont:

- . aménagement urbain, rural et régional
- . croissance économique, utilisation commerciale et industrielle du sol
- . finances et administration publique
- . habitation et bâtiment
- . loisirs et tourisme
- . transports
- . environnement

Pour un montant annuel très raisonnable, mon expérience de 2 ans d'abonnement me permet d'exprimer ma satisfaction: service rapide, beaucoup de documents donnés plutôt que prêtés, listing informatique par mots-clés, revue des nouveautés. ...L'envers de la médaille: la plupart des documents sont en anglais!

Pour plus d'information:  
Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales  
150, rue Eglinton est, bureau 301  
Toronto (Ontario) M4P 1E8  
Tél.: (416) 973-5629, Télécop.: (416) 973-1375

Source: Francine Denis, M.R.C du Granit

## LÉGISLATION SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS

L'an dernier, le ministère de l'Énergie et des Ressources adoptait une loi portant sur L'utilisation des produits pétroliers qui s'applique à tous ceux qui possèdent des équipements pétroliers. Plusieurs d'entre vous avez sûrement lu l'article paru dans la revue *MUNICIPALITÉ* de mai 1992 portant sur ce sujet mais un bref rappel de son contenu n'est jamais superflu.

**Entrée en vigueur:** 11 juillet 1992

**A qui elle s'applique:** Elle s'applique à tous ceux qui possèdent des équipements servant au transport, à l'entreposage ou à la distribution de produits pétroliers, qu'ils soient commerçants ou simples utilisateurs. Elle touche entre autres les municipalités.

**Certificat d'enregistrement pour les utilisateurs:** Les utilisateurs non commerciaux devront enregistrer leurs équipements pétroliers auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources d'ici le 10 juillet 1994. Après cette période de transition, il sera impossible à quiconque ne détiendra pas un certificat d'enregistrement d'être alimenté en produits pétroliers.

**Implications pour les municipalités:** Celles qui possèdent des équipements pétroliers sont bien sûr soumises à la loi. Elles sont également appelées à fournir les données - ou à les confirmer - permettant d'établir le classement d'un site pour l'installation d'un réservoir souterrain.

**Inspecteurs du ministère:** Le ministère dispose d'une équipe d'inspecteurs spécialement formés sur tous les aspects de l'entreposage des produits pétroliers. Ils visitent la majorité des chantiers d'installation. Ils peuvent aussi répondre aux demandes des municipalités qui constatent ou appréhendent des problèmes ou qui voudraient vérifier si certains travaux ont été autorisés par le Ministère.

**Pour en savoir plus:**

**Dépliants et vidéos:**

Ministère de l'Énergie et des Ressources  
Direction des communications  
(418) 643-1809 ou 1-800-463-4558

**Personnes-ressources:**

Ministère de l'Énergie et des Ressources  
Direction des produits pétroliers  
(418) 643-3327 (frais d'appel acceptés)

Source: Céline Trépanier  
MRC Le Haut Saint-François

## UN QUÉBEC SOLIDAIRE Rapport sur le développement

Dans le cadre du Forum sur la décentralisation, la présidente du Conseil des affaires sociales, le docteur Madeleine Blanchet, a fait porter son allocution sur le troisième rapport sur le développement intitulé **Un Québec solidaire**.

On se rappelle que le Conseil des affaires sociales, organisme de recherche et de consultation du gouvernement du Québec, a publié en février 1989 un premier rapport sur le développement démographique et social, Deux Québec dans un. Ce rapport affirmait que le Québec était aux prises avec un important problème de sous-développement qui touchait les vieux quartiers des villes et de grandes parties du territoire des régions. Un deuxième rapport, Agir ensemble, publié en mai 1990, mettait l'accent sur le sous-emploi comme la cause principale du dépérissement de ces parties du territoire et proposait des pistes de solution.

Le troisième rapport, **Un Québec solidaire**, suggère des moyens concrets pour soutenir la création d'emplois dans les parties du territoire les plus touchées par le sous-emploi. Ce rapport est le fruit d'une tournée que le Conseil a réalisée dans la plupart des régions du Québec et qui lui a permis de dégager les conditions nécessaires pour favoriser la création locale d'emplois. Il s'agit donc d'un rapport qui propose une dynamique de développement complémentaire à la stratégie des grappes industrielles déjà mise de l'avant par le gouvernement.

Pour obtenir un exemplaire de ce rapport, ou des rapports précédents, veuillez communiquer avec:

Gaëtan morin éditeur  
175, boul. de Mortagne  
Boucherville (Québec) J4B 6G4  
Tél.: (514) 449-2369, télécop.: 449-7808

**Prix des rapports:**

Un Québec solidaire	25\$
Agir ensemble	25\$
Deux Québec dans un	17\$
Offre spéciale pour la série	53,60\$

Source: Lyne Mélançon  
C.A.S., Direction des communications  
Tél.: (418) 643-3040

## BOURSE D'ÉTUDE COMAQ

La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec est heureuse et fière d'offrir aux étudiants inscrits à un programme d'études universitaires<sup>1</sup> de deuxième ou de troisième cycle une bourse d'études de mille dollars afin de soutenir une recherche portant sur un sujet d'intérêt relié au domaine municipal et compatible avec les buts de la Corporation.

Les demandes doivent être transmises au secrétariat de la COMAQ avant le **15 septembre 1992** en complétant le formulaire prévu à cet effet.

Les personnes intéressées peuvent obtenir les règlements régissant l'octroi de cette bourse ainsi que le formulaire de mise en candidature en communiquant avec le secrétariat de la Corporation situé au:  
3350, de la Pérade, bur. 104  
Sainte-Foy (Québec) G1X 2L7  
Tél.: (418) 643-1998, télécop.: 646-7269

<sup>1</sup> Exceptionnellement un membre de la COMAQ inscrit à un programme d'études universitaires de premier cycle pourra bénéficier d'une bourse d'études.

Source: Serge Noël  
Secrétaire général, COMAQ

### L'ASSOCIATION DÉMÉNAGE SON SIÈGE SOCIAL

Ne vous en faites pas, nous ne sommes pas rendus à Toronto! Nous avons tout simplement changé de rive, toujours dans la région de Québec. En fait, non seulement nous avons déménagé notre siège social mais nous avons aussi embauché du nouveau personnel. A la suite de la démission de **Sylvie Huard**, nous avons procédé à l'embauche d'une nouvelle **secrétaire-directrice-générale** en la personne de **Madeleine Provencher**.

Le nouveau siège social de l'Association est situé au **681, des Alouettes à Saint-Lambert de Lévis, G0S 2W0**. Le nouveau numéro de téléphone est le **(418) 889-5106**. Vous pouvez également faire des envois par télécopieur au même numéro.

Je profite de cette chronique pour souhaiter nos meilleurs vœux à Sylvie dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Son travail ayant toujours été fait consciencieusement, elle avait su s'acquérir la confiance et le respect unanimes des administrateurs de l'Association.

Heureusement, l'équipe chargée de dénicher une personne pour remplacer Sylvie a réussi à recruter Madeleine. C'est avec plaisir qu'au nom de l'Association, je lui souhaite la bienvenue au sein de notre équipe.

Danielle Joyal, Présidente

## LA CONSERVATION DES ESPÈCES ET DES ESPACES MENACÉS AU QUÉBEC

Par *Rosalre Jean, bio-écologiste végétal*  
*Direction de la conservation et du Patrimoine*  
*écologique, Ministère de l'Environnement du*  
*Québec'*

### Introduction

Au début des années '70, le Québec adoptait, comme une cinquantaine d'autres pays, une nouvelle vision de l'environnement mettant de plus en plus l'accent sur la conservation des ressources. Cette volonté cadrerait avec les objectifs du Programme biologique international proposés par la FAO, l'UNESCO et le Conseil international des Unions scientifiques.

Une vingtaine d'années plus tard, cette volonté de conservation est plus que jamais présente. Toute la planète est alertée. Alors qu'historiquement la disparition des espèces était attribuable à une sélection naturelle, on constate, depuis quelques décennies, une disparition accélérée des espèces animales et végétales et cela, en raison des activités humaines. Et, le Québec n'y échappe pas. Malgré la multitude et la richesse de ses ressources, il connaît de véritables menaces envers sa flore, sa faune et les habitats de ces organismes vivants. Plus de 450 espèces, soit environ 15% des espèces animales et végétales, sont en difficulté actuellement.

Le Québec adhéra donc, sans hésitation, dans les années '80, aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation, de même qu'à ceux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMDE, 1988).

### Espèces menacées et vulnérables

Les termes espèces menacées, vulnérables, en danger de disparition et espaces menacés font partie d'un vocabulaire de plus en plus utilisé par les biologistes et les écologistes. Définissons-les un peu mieux.

On s'entend actuellement pour considérer une espèce "menacée" comme étant une espèce dont la disparition est appréhendée (Lavoie, 1992; Robert, 1989). Les biologistes de la faune y ajoutent même une connotation de temps en parlant d'espèce "en danger de disparition" si cette menace est telle que la disparition est imminente. Le ginseng à cinq folioles et le Pluvier siffleur sont dans cette situation actuellement; le Faucon pèlerin l'était jusqu'à tout récemment.

A un degré moindre, une espèce est

dite "vulnérable" si sa survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée. L'ail des bois, le Rorqual bleu, l'Épervier de Cooper et le Troglodyte à bec court font, entre autres, partie de cette catégorie.

On parlera d'espèce "disparue" si l'espèce n'existe plus nulle part au monde et, enfin, d'espèce "extirpée" si cette dernière n'existe plus au Québec à l'état sauvage mais qu'elle vit encore ailleurs. Le Canard du Labrador, le Grand Pingoin et la Tourte font partie du premier groupe; le Morse, le Wapiti, le Cygne trompette et le Courlis esquimau appartiennent au second.

### Diversité biologique québécoise

Au Québec, la diversité biologique est relativement faible; on y dénombre 674 espèces animales, si on ne compte pas les invertébrés dont la connaissance est encore très rudimentaire (quelque 25 000 insectes? Peut-être plus?). Quant aux plantes, le Québec compte 2 500 espèces vasculaires (tels les fougères, prêles, lycopes, conifères, plantes à fleurs) et quelque 3 500 espèces invasives (mousses, lichens).

Au niveau de la planète, on estime que plus de 27 000 espèces sont en danger (sur un total estimé entre 1,5 et 2 millions d'espèces vivantes) et on y parle d'un rythme journalier de disparition de ces espèces. Au Québec, une meilleure connaissance de la biologie et de l'écologie des espèces permet d'identifier des centaines de plantes et d'animaux qui y sont menacés. Toutefois, on n'y mesure pas encore de rythme journalier de disparition d'espèces, ce qui est plus rassurant.

Au niveau de la flore, le ministère de l'Environnement a récemment reconnu 374 espèces (soit quelque 15% de sa flore vasculaire) comme étant susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.1) (Lavoie, 1992). Notons que de ce nombre, 248 espèces, soit plus des 2/3, habitent en partie ou en totalité le couloir de Saint-Laurent, d'où l'importance de préserver cet écosystème vital pour la sauvegarde de la diversité biologique du Québec.

Quant à la faune, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dresse actuellement la liste des espèces menacées ou vulnérables pour le Québec. 80 espèces devraient vraisemblablement constituer cette

liste (soit près de 12% de la faune). La protection de 30 de ces espèces retrouvées dans le corridor du Saint-Laurent est jugée prioritaire par le Plan d'action Saint-Laurent, soit 11 poissons, 2 amphibiens, 5 reptiles, 11 oiseaux et 1 mammifère (Centre Saint-Laurent, 1992).

### Notion de conservation

Il est donc évident que les espèces disparaissent et qu'on ne peut plus, au XX<sup>e</sup> siècle, associer ces pertes à la sélection naturelle. Les causes de leur disparition sont multiples; qu'il me suffise de rappeler les principales.

La modification, fragmentation ou destruction des habitats naturels sont, de loin, les principales causes de disparition des espèces. A titre d'exemple, 80% des milieux humides du Canada auraient disparu depuis 1650 (Boudreau & Larouche, 1991). On empiète sur ces milieux pour diverses raisons: développement résidentiel, villégiature, construction de routes, agriculture, entre autres.

La surexploitation et l'exploitation incontrôlée d'une espèce peut également faire chuter dramatiquement sa population, comme ce fut le cas pour le ginseng que l'on a récolté commercialement de façon abusive à des fins médicinales, ou pour l'ail des bois qui s'est retrouvé en pots dans les supermarchés. Et cela peut même conduire à l'extinction de l'espèce, comme ce fut le cas pour le Bar rayé ou la Tourte.

D'autre part, l'introduction d'espèces étrangères peut souvent avoir des effets aussi graves qu'imprévisibles sur nos écosystèmes. La compétition féroce pour les cavités de nidification dans les troncs d'arbres morts entre notre Pic à tête rouge et l'Étourneau européen en est un bon exemple. Des exemples similaires existent également chez les végétaux. La salicaire pourpre a été introduite d'Europe vers 1800 et a systématiquement envahi nos marais. Extraordinairement agressive, cette espèce entre en compétition avec nos espèces indigènes (tels les quenouilles, scirpes, spartines).

Enfin, la pollution constitue une menace non négligeable, car la modification des conditions physico-chimiques de l'air, des eaux et des sols peut provoquer des changements écosystémiques souvent irréversibles.

Il s'avère donc impératif de protéger les espèces, tant animales que végétales car "tous les êtres d'un écosystème tiennent un

**Caractéristiques de différents types de territoires visant la protection d'espèces et d'espaces menacés au Québec  
(d'après M. Huot, Communication présentée au Colloque de l'Association des aménagistes régionaux,  
Iles-de-la-Madeleine, 29 mai 1992).**

TERRITOIRE PROTÉGÉ	VOCATION	MESURE DE PROTECTION	NOTION DE RÉSEAU	AMÉLIORATION DU MILIEU (productivité)	EXPLOITATION (chasse pêche, piégeage)	OBSERVATION DE LA FAUNE ET ÉDUCATION	TENURE DU TERRITOIRE	SUPERFICIE UNITAIRE
<b>Réserve écologique</b>	Préservation intégrale et permanente d'échantillons témoins de l'ensemble de la diversité biologique du Québec. Protection des espèces menacées.	Intégrale	Prioritaire	Interdite	Interdite	Interdite - sauf exception	Publique (acquisition par l'État de terres privées si nécessaire)	Réduite généralement
<b>Parc québécois de conservation</b>	Préservation et mise en valeur des éléments représentatifs et/ou sites exceptionnels du patrimoine québécois.	Obligatoire	Prioritaire	Interdite	Pêche seulement	Priorisée	Publique (acquisition par l'État de terres privées si nécessaire)	Grande
<b>Parc national et réserve de parc</b>	Préservation et mise en valeur des éléments représentatifs des régions du Canada. Permet l'implantation des parcs historiques nationaux.	Obligatoire	Prioritaire	Facultative	Pêche seulement	Priorisée	Privée (Environ. Canada) ou bail	Grande
<b>Réserve nationale de faune</b>	Conservation des habitats fauniques et des espèces.	Obligatoire	Prioritaire	Facultative	Chasse seulement	Priorisée	Privée (Environ. Canada) ou bail	Variable
<b>Refuge faunique</b>	Protection d'habitats fauniques d'importance, complémentaire aux dispositions légales existantes.	Obligatoire	Ne s'applique pas	Priorisée	Facultative	Priorisée	Publique ou privée	Réduite
<b>Refuge d'oiseaux migrateurs</b>	Protection des populations d'oiseaux migrateurs.	Obligatoire	Facultative	Facultative	Interdite	Facultative	Publique ou privée	Variable
<b>Réserve faunique</b>	Conservation et mise en valeur de la faune par l'utilisation récréative à des fins de prélèvements. Expérimentation et recherche sur la faune et son habitat.	Facultative (expérimentation)	Secondaire	Prioritaire	Prioritaire	Secondaire	Publique (pouvant inclure une portion de territoire privé)	Grande
<b>Pourvoir à droits exclusifs</b>	Conservation et mise en valeur de la faune par l'utilisation récréative à des fins de prélèvement. Accès contingenté aux utilisateurs.	Facultative	Secondaire	Facultative	Prioritaire	Facultative	Publique	Variable
<b>Zone d'exploitation contrôlée</b>	Conservation et mise en valeur de la faune par l'utilisation récréative à des fins de prélèvements. Grande accessibilité aux utilisateurs.	Facultative	Secondaire	Facultative	Prioritaire	Facultative	Publique ou privée	Variable

rôle, le plus souvent inconnu des experts, mais reconnu par eux comme étant potentiellement compensateur en cas de rupture d'équilibre... La diminution de la diversité biologique appauvrit qualitativement l'écosystème qui devient alors beaucoup plus fragile et vulnérable" (Jurdant (1984 in: Drapeau, 1992)). Bien que la conservation ait souvent été écartée du concept général d'environnement, il apparaît maintenant clair que la conservation des espèces menacées ou

vulnérables et de leurs espaces (milieux de vie ou écosystèmes) dans leur état naturel est un enjeu nécessaire à la préservation de l'intégrité de l'environnement.

**Mise en oeuvre de la conservation au Québec**

La conservation des espèces et des espaces en situation difficile implique la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures con-

crètes, certaines actives, d'autres plutôt passives.

Les premières consistent, par exemple, à établir des programmes de sauvetage d'espèces devenues particulièrement menacées de disparition. La réintroduction du Faucon pèlerin depuis 1976 et, plus récemment, la délimitation des nids du Pluvier siffleur aux Iles-de-la-Madeleine et la sensibilisation de la population à la protection de l'espèce, constituent de bons exemples de

tels programmes.

Les secondes mesures consistent à mettre en réserve des écosystèmes ou portions d'écosystèmes, lesquels constituent des habitats essentiels aux espèces menacées ou vulnérables. Cette action, généralement appuyée de lois appropriées, peut être couplée d'interdiction partielle ou totale de prélèvement de plantes ou d'animaux. C'est par la création de zones protégées que l'on peut espérer sauver les espèces en situation précaire et, par extension, un nombre bien plus important d'espèces (diversité biologique).

Selon nos connaissances actuelles, l'ensemble des milieux naturels québécois hautement protégés (territoires conservés à l'état naturel où l'exploitation commerciale de la forêt, l'exploration et l'exploitation minières, les aménagements hydro-électriques et les lignes de transport d'énergie sont interdits) et ce, de juridictions provinciale et fédérale combinées, couvre 0,46% du territoire (Boucher 1991). Le niveau de conservation atteint par ces milieux est fort variable, en même temps que leurs vocations, l'intégration à un réseau ou leur superficie. Le tableau de la page précédente permet de comparer, de façon très sommaire, ces quelques caractéristiques associées aux principaux territoires visant la protection des espèces et des espaces menacés au Québec.

Ces territoires assurent la protection de 70 espèces de plantes et 60 espèces d'animaux susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et ce, dans quelque 412 localités différentes. A titre d'exemple, le réseau actuel de réserves écologiques assure la protection de 38 sites (quelque 42 000 ha), lesquels protègent intégralement 26 espèces végétales; 17 espèces animales menacées ou vulnérables y trouvent également une certaine forme de protection. Cependant, rappelons que la superficie protégée actuellement au Québec (0,46%) est encore loin de l'objectif de 12% fixé par la Stratégie mondiale de conservation (CMDE, 1988), ce qui renforce l'urgence d'agir.

### **La conservation et le schéma d'aménagement**

Le schéma d'aménagement étant avant tout un instrument de planification et de coordination spatiale des différentes affectations ou secteurs d'activités d'une MRC, il va sans dire que le souci de conservation de l'environnement et de ses ressources doit devenir un de ses principaux objectifs.

À titre d'exemple de cette implication municipale, dès que le processus de désigna-

tion des espèces menacées ou vulnérables (en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables) sera enclenché, l'habitat d'une telle espèce sera identifié et déterminé sur un plan. Ce plan sera transmis à la MRC dont le territoire est visé afin qu'elle l'inscrive à son schéma d'aménagement. Toute décision ultérieure concernant l'utilisation du territoire devra donc en tenir compte, d'où l'importance d'intégrer ces préoccupations lors de la révision des schémas d'aménagement (Gadreau, 1991).

En matière d'affectation du territoire, et lorsque l'on parle de conservation, il s'agit bien d'une affectation possible du milieu, il importe que cette affectation soit définie clairement au départ. Ainsi que le faisait remarquer le Groupe de travail de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (MAM, 1992), de très nombreuses dénominations servent à désigner une seule et même affectation, plusieurs prêtent à interprétation ou encore sont confuses. A titre d'exemple, on a dénombré quelque 318 dénominations différentes pour signifier, au plus, une dizaine d'affectations du territoire. Un autre exemple concret d'imbroglio est fourni par la Réserve nationale de faune des Iles-de-la-Paix (lac Saint-Louis), laquelle appartient à deux MRC. Or, le même territoire est considéré "zone de conservation" par une MRC, et "zone récréo-touristique" par l'autre. Ce territoire est pourtant fermé au public car trop fragile!

Il nous apparaît donc urgent qu'une certaine uniformité dans les termes et les définitions soit instaurée, de sorte que toute personne consultant un schéma d'aménagement et ses documents cartographiques s'y retrouve bien.

### **Conclusion**

Les perspectives d'avenir sont, en définitive, rassurantes. Nous sommes, depuis quelques années, dans une lancée conservatinniste au Québec et ce mouvement semble devoir durer fort heureusement. La signature d'ententes canadiennes et nord-américaines tels le Plan conjoint des habitats de l'Est et le Plan d'action Saint-Laurent le montre bien. La protection des milieux constitue, pour ces deux programmes, une priorité nationale. C'est d'ailleurs par le Plan d'action Saint-Laurent que notre comité pour la conservation des espèces et des espaces menacés a été formé. Notre objectif principal est de soutenir tout effort de conservation auprès du monde municipal. Nous croyons qu'ainsi, la seconde génération des schémas d'aménagement reflètera forcément une synergie

de tous ces efforts.

Cet article sur la conservation sera suivi, dans les prochains numéros, d'un second article portant sur la connaissance des espèces et des espaces menacés d'une MRC en particulier, d'un troisième sur les outils légaux et les programmes d'aide technique et financier existant en matière de conservation, et d'un dernier traitant de l'aspect sensibilisation et mobilisation du public.

### **Références bibliographiques**

- BOUCHER, P.R., 1991. Portrait sommaire des milieux naturels protégés au Québec. - 1991. Dir. de la conservation et du patrimoine écol., Min. environ., Qué., 36 p.
- BOUDREAU, F. & LAROCHE, U., 1991. Les plantes vulnérables ou menacées. Projet ARBRE 1991. Dir. de la conservation et du patrimoine écol., Min. environ., Qué., 29 p.
- CENTRE SAINT-LAURENT, 1992. Bilan Saint-Laurent. - Le fleuve ... en bref. Capsules-éclair sur l'état du Saint-Laurent. Centre Saint-Laurent, Environ. Can., 40 p.
- CMDE, 1988. Notre avenir à tous. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Éd. du Fleuve et Public. du Québec, Montréal, 432 p.
- DRAPEAU, J.-P., 1992. Se prendre pour Noé... Franc Vert, 9(3): 10-18.
- GADREAU, R., 1991. Protéger la faune et la flore menacées... C'est dans ma nature. Municipalité, février, pp. 13-14.
- LAVOIE, G., 1992. Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Dir. de la conservation et du patrimoine écol., Min. environ., Qué., 180p.
- MAM, 1992. Document de réflexion sur la structure générale de présentation, la terminologie et la cartographie des schémas d'aménagement (document préliminaire). Groupe de travail de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, ministère des Affaires municipales, Québec, doc. présenté au Colloque de l'Assoc. des Aménagistes régionaux du Québec, Iles-de-la-Madeleine, 28 mai, 56 p.
- ROBERT, M., 1989. Les oiseaux menacés du Québec. Ass. québécoise des groupes d'ornithologues, Serv. can. de la faune, Environ. Can., 109 p.

<sup>1</sup> *Rosaire Jean est membre du Comité pour la conservation des espèces et des espaces menacés (du Plan d'Action Saint-Laurent), dont Jacqueline Vincent (Service canadien de la faune), Michel Huot (Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Québec), Louis Désilets et Marc Crispin (Pêches et Océans Canada) et Gilles Piché (MRC de l'Islet et vice-président de l'Association des aménagistes régionaux du Québec) font également partie.*

## **POTINS ... POTINS ...**

Félicitations à Paul Corriveau, de la M.R.C. de Francheville, pour la naissance de la petite Andréanne, le 23 avril dernier. Les rumeurs veulent qu'un collègue lui ait dit: "Ça prend un homme pour faire un homme!"

## LE PROGRAMME RUES PRINCIPALES

### Une nouvelle approche à la revitalisation économique des centres-villes

Dans la foulée des expériences menées dans divers pays, la fondation Héritage Canada, organisme privé à but non lucratif pancanadien, a mis sur pied au tout début des années 1980 le programme Rues principales afin de contribuer à la relance économique des centres-villes, d'en protéger les caractéristiques économiques, socio-culturelles et historiques et d'aider les communautés aux prises avec la désertion de leurs secteurs commerciaux centraux.

#### **La nature de Rues principales**

Le programme se fonde ainsi sur le fait que chaque ville ou municipalité possède une identité, des atouts qui lui sont propres et qui la distinguent de ses voisines. Plutôt que d'implanter un moule universel et banalisé, les intervenants de chaque ville doivent recréer des liens d'appartenance avec leur milieu et œuvrer ensemble pour miser sur leurs forces.

Il s'agit de ramener les consommateurs et les résidents en leur offrant à nouveau des commerces, des services et des activités dont ils ont besoin ainsi que la sécurité et les attraits qu'ils recherchent. Il faut donc travailler sur tous les aspects de la relance économique en même temps: le développement économique, la promotion et l'animation, les aménagements physiques. Pour ce faire, tous les citoyens doivent contribuer aux efforts de relance: résidents, commerçants, gens d'affaires, élus, professionnels, etc. Ils doivent s'organiser et décider de travailler ensemble, de réfléchir aux enjeux auxquels ils sont confrontés, de faire consensus et de se doter d'objectifs et de plans d'action dans les différents domaines.

L'équipe Rues principales a développé, au fil des ans, une expertise dans les différents domaines concernés tel que l'établissement de diagnostics économiques, l'analyse de la diversité commerciale à établir sur la rue marchande, l'élaboration d'activités de promotion, la recherche de solutions aux problèmes de circulation, de stationnement, de recyclage et de rénovation de bâtiments.

La clé de voûte du programme repose cependant sur la recherche d'un climat de discussion, de collaboration et de concertation soutenue entre les citoyens, les élus, les gens d'affaires et les divers groupes d'intérêt au sein de la municipalité. Dans ce domaine, Rues principales fournit aux municipalités l'expertise en animation et en planification basée sur des expériences acquises à travers le réseau.

Le programme offre donc:

- un processus graduel d'intervention;
- un encadrement professionnel et technique;
- un réseau d'échange et de communication.

#### **Son fonctionnement**

La mise en place de cette démarche se fait grâce à la présence dans le milieu d'un chargé de projet dont se dotent la municipalité et ses partenaires. Cet agent de coordination travaille en étroite collaboration avec tous les partenaires et suscite la création d'un comité de gestion ou d'un groupe de travail composé de gens d'affaires, de propriétaires, de résidents et d'élus. Il accompagne ainsi l'ensemble de la communauté dans ce processus graduel de prise en charge. De son côté, Rues principales, dans le cadre de cette entente, assure le suivi et l'encadrement du chargé de projet, offre de l'expertise à la fine pointe et des sessions de formation ou de sensibilisation, et permet l'accès à un vaste réseau d'échange qui s'enrichit au fil des ans de l'expérience de chacune des villes participantes.

#### **Des résultats**

Le programme a prouvé ses effets dans plus de 25 municipalités au Québec, et près d'une centaine au Canada. Les municipalités voient leurs citoyens se prendre en main et coordonner leurs efforts. Des activités d'animation et de promotion se mettent en place pour attirer les consommateurs. Le recrutement de nouveaux commerces et entreprises ou leur diversification devient possible, les propriétés s'embellissent et les investissements se font sentir. Le programme contribue ainsi à l'ouverture de nouveaux commerces et services, à la création d'emplois, à de nombreux projets de rénovation et de recyclage d'édifices. Et l'effet le plus fondamental réside dans un changement d'attitude, un nouveau climat de confiance et l'émergence d'un sentiment de fierté et d'appartenance des intervenants à leur milieu.

Pour renseignements additionnels, communiquez avec le bureau du programme Rues principales du Québec:

RUE PRINCIPALES  
11, Ancien-Chantier  
Vieux-Québec (Québec) G1K 6T4

Tél.: (418) 694-9944; télécop.: 694-9488

Source: Hélène Deslauriers  
Directrice de Rues Principales

#### **DOCUMENTS DISPONIBLES SUITE AU COLLOQUE A.A.R.Q. 1992**

##### **"Plan d'action Saint-Laurent"**

Pochette contenant un dépliant sur les espèces canadiennes menacées (en anglais); un dépliant sur la réserve nationale de faune de la Pointe de l'Est; un tableau comparatif pour différents types de territoires visant la protection des espèces ou des espaces menacés au Québec; la banque de données du Comité pour la Conservation des espèces et des espaces menacés; un document intitulé "Comment protéger la sarcelle traversière?"; un document intitulé "Est-il trop tard pour conserver le bassin troué et sa perchaude mottée?"; ainsi qu'un rapport intitulé "Les outils légaux et les moyens d'action pour la conservation des espèces et des espaces menacés".

##### **"Pochette des congressistes A.A.R.Q."**

Contenant: un document sur l'atelier "Le schéma d'aménagement"; un document sur les ateliers "Le développement de la villégiature sur les terres publiques" et "Les plans de transports du M.T.Q."; le programme de la journée de discussions du Comité pour la conservation des espèces et des espaces menacés; un jugement de la Cour d'appel concernant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, mettant en cause la MRC de la Côte de Gaspé.

**"Document de réflexion sur la structure générale de présentation, la terminologie et la cartographie des schémas d'aménagement"** (Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, MAM)

**"Bien connaître la lagune pour mieux l'aménager"** et **"La lagune du Havre-aux-Basques"** (Pêches et Océans)

**"Programme de formation en inspection municipale"**, automne 1992, dépliant du Service de la formation municipale du MAM.

*Prière de communiquer avec l'A.A.R.Q. pour obtenir copie de n'importe lequel de ces documents: (418) 889-5106*

**Congrès A.A.R.Q. - 22 et 23 octobre 1992**  
**Hôtel Radisson Gouverneurs - Québec (Québec)**  
**FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION**

Nom:	Prénom:
Adresse:	
Code Postal:	
Numéro de téléphone: ( )	Numéro de télécopieur: ( )
Organisme:	

	Avant le 3 octobre 1992				Après le 3 octobre 1992				
	Coût	T.P.S.	T.V.Q.	TOTAL	Coût	T.P.S.	T.V.Q.	TOTAL	
<input type="checkbox"/> Membre	120,00\$	8,40\$	5,14\$	<b>133,54\$</b>	145,00\$	10,15\$	6,21\$	<b>161,36\$</b>	(2 dîners inclus)
<input type="checkbox"/> Non-membre	150,00\$	10,50\$	6,42\$	<b>166,92\$</b>	175,00\$	12,25\$	7,49\$	<b>194,74\$</b>	(2 dîners inclus)
<input type="checkbox"/> Étudiant 2 jrs	30,00\$	2,10\$	1,28\$	<b>33,38\$</b>	35,00\$	2,45\$	1,50\$	<b>38,95\$</b>	(repas non inclus)
<input type="checkbox"/> Étudiant 2 jrs	80,00\$	5,60\$	3,42\$	<b>89,02\$</b>	85,00\$	5,95\$	3,64\$	<b>94,59\$</b>	(2 dîners inclus)
<input type="checkbox"/> Étudiant 1 jr	15,00\$	1,05\$	0,64\$	<b>16,69\$</b>	20,00\$	1,40\$	0,86\$	<b>22,26\$</b>	(repas non inclus)
<input type="checkbox"/> Étudiant 1 jr	40,00\$	2,80\$	1,71\$	<b>44,51\$</b>	45,00	3,15\$	1,93\$	<b>50,08\$</b>	(1 dîner inclus)

Si étudiant:

Nom de l'Université:
Département:

➔ **Choix d'atelier**, jeudi 22 octobre 1992, 9h00 (s.v.p. n'indiquer qu'un seul choix):

- Périmètres d'urbanisation dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement
- Plan d'action sur les parcs "La nature en héritage" et schémas d'aménagement des MRC (MLCP)

Veuillez inclure un chèque à l'ordre de l'**Association des aménagistes régionaux du Québec** et poster avant le 3 octobre 1992 à l'adresse suivante:

681, des Alouettes - St-Lambert de Lévis (Québec) G0S 2W0  
Téléphone et télécopieur: (418) 889-5106

Signature:	Date:	1992
------------	-------	------

**RÉSERVATIONS D'HOTEL: Hôtel Radisson Gouverneurs**

690, boul. Saint-Cyrille est, Québec (Québec) G1R 5A8  
1-800-463-2820 ou (418) 647-1717

***Veuillez contacter directement l'Hôtel Radisson Gouverneurs, service des réservations. Pour bénéficier du tarif préférentiel de 99\$ par jour, veuillez mentionner qu'ils s'agit d'une réservation dans le cadre du congrès de l'Association des Aménagistes ou de la C.S.M.Q. Veuillez faire vos réservations avant le 3 octobre 1992.***

**Note: le programme détaillé du congrès A.A.R.Q. 1992 vous sera communiqué vers la fin septembre.**

**L'AMÉNAGISTE** 

Association des aménagistes régionaux du Québec

4377 Promenade des Soeurs, Cap-Rouge, (Québec) G1Y 2K6  
Tel (418) 654-1105

Nouvelle adresse: 681, des Alouettes  
St-Lambert de Lévis (Québec) G0S 2W0  
Téléphone et télécopieur: (418) 889-5106